

Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme

1. Généralités et accès

Pour activer et ouvrir son accès à la Plateforme, le Client et les Utilisateurs sont invités à se connecter à l'adresse internet communiquée préalablement. Lors de la première activation, le Client et les Utilisateurs approuvent les termes des présentes conditions générales d'utilisation, qui lient les Utilisateurs à ACCENTA tout au long de la relation contractuelle avec le Client.

En utilisant la Plateforme, le Client et les Utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'utilisation et les avoir acceptées. Celles-ci pourront être modifiées à tout moment et sans préavis par ACCENTA.

ACCENTA ne saurait être tenue pour responsable en aucune manière d'une mauvaise utilisation de sa Plateforme.

2. Définitions

« **ACCENTA** » désigne la société ACCENTA, qui gère et exploite la Plateforme, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 696 rue Yves Kermen 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 823 555 495 (mentions légales).

« **Application(s)** » désigne la ou les solutions logicielles développées par ACCENTA.

« **Client** » : désigne la personne morale qui bénéficie du droit d'utiliser la Plateforme conformément aux présentes conditions générales d'utilisation (« CGU ») et à son Contrat.

« **Code d'accès** » : désigne le code personnel de l'Utilisateur.

« **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » : désigne les présentes conditions générales d'utilisation applicables de droit lors de chaque utilisation de la Plateforme.

« **Contrat** » désigne le contrat de prestations de services conclu entre le Client et ACCENTA, les conditions applicables à la Plateforme et les présentes CGU.

« **Charte de Collecte des Données Personnelles** » désigne la Charte applicable dans le cadre des présentes CGU et accessible sur la page de connexion de la Plateforme sous ce lien.

« **Documentation** » : désigne le cas échéant la documentation technique et disponible pour l'accès et l'utilisation de la Plateforme, la documentation support, et les autres spécifications techniques.

« **Données d'Exploitation** » : désigne les informations et données collectées sur les Plateformes ACCENTA et ayant un lien avec l'objet du Contrat conclu avec le Client.

« **Identifiant** » : désigne l'identification de l'Utilisateur.

« **Informations Confidentielles** » désigne les informations identifiées comme telles à l'article 15 des présentes.

« **Module(s)** » : désigne une sous-partie de la Plateforme regroupant certains services tels que désignés dans le Contrat.

« **Prestataire** » : désigne (i) la société ACCENTA ou (ii) ses affiliés au sens de l'article L. 233-1 et suivants du code de commerce ou (iii) un tiers ; octroyant les droits d'utilisation de la Plateforme aux Utilisateurs du Client.

« **Plateforme** » : désigne l'interface mise à la disposition des Utilisateurs conformément au Contrat.

« **Utilisateur(s) autorisé(s)** » ou « **Utilisateur(s)** » : désigne toute personne physique qui est autorisée, sur demande du Client, par le Prestataire, à accéder et utiliser la Plateforme quels que soient ses droits.

3. Objet

La Plateforme est mise à la disposition des Utilisateurs par l'exploitant et le gestionnaire : ACCENTA.

Les présentes CGU ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation de la Plateforme ACCENTA par l'Utilisateur. Par conséquent, elles définissent les droits et obligations de chacun et constituent la référence contractuelle applicable aux relations entre ACCENTA, le Prestataire et les Utilisateurs concernant l'accès et l'utilisation de la Plateforme, tel que prévu par le Contrat.

L'accès et l'utilisation de la Plateforme impliquent donc l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes CGU. À défaut, l'Utilisateur devra renoncer à son accès à la Plateforme.

Les présentes stipulations sont uniquement applicables à l'accès et l'utilisation de la Plateforme.

4. Acceptation

L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des CGU avant d'utiliser la Plateforme dont il bénéficie et les avoir acceptées sans réserve.

5. Droit d'usage de la licence d'utilisation

5.1 Etendue et durée du droit d'usage

Dans le cadre du Contrat, le Prestataire accorde par les présentes à chaque Client, pour les Utilisateurs, une licence d'utilisation révocable, non transférable et non exclusive d'accès et d'utilisation de la Plateforme, conformément aux termes des présentes CGU et au Contrat (notamment concernant la durée).

La licence d'utilisation octroyée au Client ne constitue pas une vente de la Plateforme et n'accorde aucune exclusivité au Client puisqu'il ne s'agit que d'un droit d'usage et d'accès. ACCENTA et le Prestataire se réservent expressément tous autres droits non concédés par les présentes CGU.

L'Utilisateur s'engage à notifier par tous moyens écrits, dans les meilleurs délais, la perte, le vol ou tout acte frauduleux concernant son Identifiant et son Code d'accès. Il sera procédé, dans les meilleurs délais, à leur modification dès réception de cette notification écrite.

Tout Utilisateur qui contreviendrait aux présentes CGU, s'expose à une suspension, temporaire ou définitive de son droit d'accès à la Plateforme.

5.2 Restrictions

Le Client et les Utilisateurs de la Plateforme s'engagent, notamment, aux restrictions suivantes :

1. ne pas supprimer ou modifier la marque, le logo ou tout autre signe distinctif des titulaires de droits contenus dans la Plateforme et les Applications ;
2. ne pas créer ni utiliser de logiciel d'automatisation ou d'intrusion, ou tout autre logiciel tiers non autorisé conçu pour modifier la Plateforme et les Applications ;
3. ne pas exploiter les Applications d'ACCENTA ou une de ses parties à des fins commerciales ;
4. ne pas vendre, prêter, louer ou mettre à disposition d'une quelconque manière les Applications d'ACCENTA et leur contenu et documentation à un tiers ;
5. ne pas laisser un tiers utiliser son Identifiant et Code d'accès à la Plateforme et les Applications ;
6. ne pas procéder ni permettre à quiconque de procéder à une quelconque modification, adaptation, rétro-ingénierie (reverse engineering), décompilation, désassemblage ou traduction de toute autre manière de tout ou partie de la Plateforme et des Applications ;

7. ne pas modifier ou faire modifier par un tiers tous fichiers disponibles sur la Plateforme ;
8. ne pas fournir, ni créer, ni favoriser, ni maintenir de connexions non autorisées à la Plateforme. Le Client s'engage à informer régulièrement le Prestataire des comptes d'Utilisateurs devant être supprimés. Une liste est communiquée une fois par an au Prestataire.
9. ne pas perturber, directement ou indirectement, le fonctionnement de la Plateforme et des serveurs l'hébergeant ;
10. ne pas publier, vendre ou transmettre, d'une quelconque manière, le contenu auquel il a accès, sauf dérogation spécifique prévue au Contrat. L'utilisation des données est strictement encadrée dans le Contrat ;
11. ne pas reproduire, en tout ou partie, la documentation à laquelle il a accès ;
12. ne pas commercialiser les informations et données collectées par l'usage de la Plateforme ;
13. ne pas corriger, directement ou indirectement, tout bug, erreur ou anomalie ;
14. ne pas traduire, adapter, modifier ou transformer la Plateforme et les Applications.

Toute reproduction partielle ou totale, ou utilisation non autorisée de ces éléments, sans accord préalable écrit d'ACCENTA, constitue une violation des droits de propriété intellectuelle et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

Toute modification et/ou amélioration développée par le Client ou un Utilisateur pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, avec ou sans la participation d'ACCENTA, restera la propriété exclusive d'ACCENTA sans que le Client ou l'Utilisateur ne puisse en revendiquer aucune paternité, ni aucune compensation financière à quelque titre que ce soit.

6. Disponibilité de la Plateforme

Il est expressément convenu entre les Parties que la Plateforme donnée sous licence d'utilisation et d'accès aux termes des présentes CGU pourra faire l'objet de mise hors service ponctuelles et programmées afin :

- de se conformer à des prescriptions légales, réglementaires, ou opérationnelles,
- de suspendre toute utilisation frauduleuse de la Plateforme, notamment dans le cadre d'une utilisation excessive au regard de la licence concédée, et de la commande passée par le Client.

6.1 Mise à jour et maintenance de la Plateforme

ACCENTA se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou de modifier l'accès à la Plateforme, en tout ou partie, pour des travaux de mise à jour ou de maintenance.

ACCENTA se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre ou de modifier, dans les conditions prévues aux CGU, l'accès à tout ou partie de la Plateforme, afin d'en assurer la maintenance ou la sécurité sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune indemnisation du Client ou des Utilisateurs. Les interruptions, suspensions ou modifications seront, dans la mesure des possibilités d'ACCENTA, préalablement notifiées, par tous moyens, aux Utilisateurs au moins 5 jours avant l'intervention.

En cas d'urgence, ACCENTA se réserve néanmoins le droit de suspendre partiellement ou totalement, pendant une durée raisonnable, l'accès à la Plateforme pour conduire toute opération technique requise. Ces interruptions de service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation.

En cas d'inaccessibilité due à des dysfonctionnements techniques du ressort d'ACCENTA, ce dernier s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de résoudre ce(s) dysfonctionnement(s) dans les meilleurs délais.

6.2 Période d'indisponibilité volontaire

ACCENTA fera ses meilleurs efforts techniques afin que les périodes d'indisponibilité volontaire (telles les périodes de suspension des services pour maintenance, réparation ou mise à jour) de la Plateforme ne dépassent pas une durée de 48h.

6.3 Indisponibilité involontaire et délais de réponse

En cas d'indisponibilité involontaire de la Plateforme, ACCENTA s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de pallier l'indisponibilité dans un délai de 48h à compter du signalement, hors week-end et jours fériés.

Etant entendu que cet engagement est purement indicatif et ne constitue pas un engagement de résultat, le succès de l'intervention dépendant de la complexité de la cause d'indisponibilité.

Néanmoins, ACCENTA s'engage sur les délais suivants :

- réponse en deux heures ouvrées pour les anomalies bloquantes ;
- résolution des anomalies bloquantes en 2 jours ouvrés ;
- résolution des anomalies non bloquantes en 14 jours ouvrés.

Le délai de résolution débute à compter de la confirmation de la criticité de l'anomalie par ACCENTA (catégorie bloquante ou non bloquante).

Une anomalie bloquante désigne toute anomalie impactant la connexion à l'outil et l'accès aux fonctionnalités critiques d'un ou plusieurs Modules.

Toute anomalie est caractérisée par ACCENTA (bloquante ou non bloquante), après une évaluation de premier niveau par les équipes digitales d'ACCENTA sur la base de contexte et d'informations sur l'anomalie suffisantes et de qualité.

7. Audit

Moyennant le respect d'un préavis écrit de 10 jours, ACCENTA ou son Prestataire désigné pourra vérifier, sur tous les sites et pour tous les environnements dans lesquels le Client utilise la Plateforme sous licence, le respect par le Client de ses engagements pris conformément aux présentes CGU et à la commande applicable. Cette vérification n'aura pas lieu plus d'une fois par période de 12 mois consécutifs, durant les heures normales d'ouverture des bureaux, en minimisant les perturbations de l'environnement de travail du Client.

Dans ce cadre, ACCENTA pourra recourir à l'assistance technique d'un tiers indépendant lié par des obligations de confidentialité similaires à celles énoncées dans les présentes CGU.

ACCENTA avisera le Client par écrit si cette vérification révèle que le Client a utilisé la Plateforme sous licence au-delà de l'usage autorisé par le Contrat, ou au-delà de la surface déclarée ou du nombre de points de mesure maximal énoncés dans le Contrat.

Dans un tel cas, le Client s'engage à régulariser immédiatement les conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme prévues dans le Contrat, et à payer directement à ACCENTA les redevances y afférentes conformément au Contrat.

8. Droits de propriété intellectuelle

ACCENTA garantit qu'elle est titulaire des droits patrimoniaux sur la Plateforme et les contenus, sauf si ces derniers appartiennent au Prestataire.

Les Données d'Exploitation, collectées auprès du Client et des Utilisateurs peuvent constituer une base de données et seront, en cette occurrence, soumises au régime juridique applicable, mais restent la propriété du Client et pourront être détruites.

L'Utilisateur et le Client ne sont pas autorisés à modifier, compiler, ni à créer une quelconque œuvre dérivée sur la

Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme

base de la Plateforme qui est mise à leur disposition au titre des présentes CGU. Toute œuvre dérivée développée par le Client ou l'Utilisateur, sur la base de la Plateforme et des Modules, restera de plein droit de la propriété exclusive d'ACCENTA ou du Prestataire le cas échéant.

L'Utilisateur et le Client reconnaissent également que la marque d'ACCENTA et du Prestataire, le cas échéant, ainsi que le contenu, les outils et les moyens informatiques associés à la Plateforme, sont protégés par la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle.

9. Engagements communs

ACCENTA, le Client et les Utilisateurs s'engagent à ne pas entraver les accès et les utilisations de la Plateforme sous réserve des dispositions des présentes CGU.

Les Utilisateurs et le Client s'engagent à informer ACCENTA et le cas échéant le Prestataire, en temps utile, de tout élément dont elles ont connaissance et pouvant avoir une utilité ou un impact sur le fonctionnement de la Plateforme.

10. Engagements du Prestataire / d'ACCENTA

Le Prestataire garantit au Client qu'il dispose du droit de lui accorder la licence d'utilisation et d'accès de la Plateforme. Le Prestataire s'engage à ce que les Applications données sous licence d'utilisation et d'accès remplissent les fonctions essentielles prévues au Contrat, pendant toute la durée de mise à disposition prévue. Si pendant cette période, la Plateforme mise à disposition n'est pas conforme aux termes du Contrat, le Client le notifiera par écrit au Prestataire toute erreur ou non-conformité alléguée aux fins de traitement. À réception de cette notification, le Prestataire disposera d'un délai de 30 jours pour les corriger.

Si le Prestataire est dans l'incapacité de corriger les erreurs ou non-conformités, et sauf stipulation contraire du Contrat, le Client est libre de mettre fin à son accès à tout moment par une demande écrite, quelle qu'en soit la forme, envoyée au Prestataire par tous moyens.

La responsabilité d'ACCENTA ne pourra en aucune manière être engagée si l'exploitation opérée par le Client et l'Utilisateur n'est pas conforme aux termes prévus au Contrat. Dans un tel cas, le Prestataire ne sera redevable d'aucun dommage-intérêt ni compensation, à quelque titre que ce soit, puisque cela ne prive pas le Contrat de son obligation essentielle.

11. Engagements

11.1 Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage, d'une manière générale, à respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur en France. Il s'engage à respecter les présentes CGU qu'il a acceptées. L'Utilisateur s'engage à fournir à ACCENTA toute documentation technique ou toute information requise pour le bon fonctionnement de la Plateforme.

L'Utilisateur garantit que sa configuration informatique et sa connexion internet sont compatibles avec la Plateforme.

L'Utilisateur aura accès à différents Modules et s'engage à n'en faire qu'un usage privé et non commercial, tout autre usage étant prohibé.

11.2 Engagements du Client

Le Client ne pourra, au titre des présentes CGU, ni louer, ni sous-louer, ni prêter, ni offrir (que ce soit à titre gratuit ou onéreux), ou héberger la Plateforme au profit d'Utilisateurs sans disposer de l'autorisation écrite préalable d'ACCENTA.

Le Client aura accès aux Modules et Applications de la Plateforme selon le périmètre du Contrat.

Le Client s'engage à préserver l'indépendance des éventuels Utilisateurs autorisés qui lui seraient rattachés et à ne pas exercer une quelconque contrainte à leur égard. Il s'engage toutefois à ce que les Utilisateurs autorisés qui lui seraient rattachés respectent et acceptent les présentes CGU.

Le Client aura la faculté d'exporter les informations auxquelles il aura accès, et notamment les reportings qu'il pourra transmettre à des tiers sous réserve du respect des obligations de confidentialité du Contrat et sans pouvoir en faire commerce.

12. Limitation de responsabilité

Sauf indication contraire stipulée au Contrat, la responsabilité financière totale du Prestataire dans le cadre des présentes CGU est strictement limitée à la redevance annuelle de licence d'utilisation et d'accès perçue par le Prestataire au titre du Contrat.

ACCENTA et le Prestataire ne peuvent être tenus responsables, de quelque manière que ce soit, ni solidairement ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants et Utilisateurs.

Les Utilisateurs seront seuls responsables envers les autres intervenants de leur utilisation de la Plateforme.

Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable des déclarations erronées ou mensongères des Utilisateurs.

Le Prestataire et ACCENTA ne sauraient être tenus pour responsables des dommages directs ou indirects, matériels et immatériels, subis par les Utilisateurs en raison de l'utilisation de la Plateforme ou de l'indisponibilité de la Plateforme, ainsi que de la transmission d'informations, tels que, notamment, la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéfices, de données informatiques, une interruption de travail, la défaillance ou le mauvais fonctionnement d'un système informatique ou le préjudice moral.

Le Client et l'Utilisateur admettent et reconnaissent les limitations et contraintes propres au réseau internet et, à ce titre, reconnaissent notamment l'impossibilité d'une garantie totale de la sécurisation des échanges de données.

Ainsi, la responsabilité du Prestataire et d'ACCENTA ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante par un tiers sur la Plateforme ou pour un piratage de la Plateforme.

Il est porté à la connaissance du Client et de l'Utilisateur, qui l'acceptent, que les aléas de l'accès au réseau Internet, constitués par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques, ne permettent pas de fournir aucune garantie quant à la permanence du service et au maintien de ses performances. Le Prestataire et ACCENTA ne pourront être tenus pour responsables d'une éventuelle défaillance des opérateurs des réseaux de télécommunication ou de leurs fournisseurs d'accès.

Il est porté à la connaissance du Client et de l'Utilisateur, qui l'acceptent, que les aléas de l'accès au réseau Internet, constitués par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques, ne permettent pas de fournir de garantie quant à la permanence du service et au maintien de ses performances. Le Prestataire et ACCENTA ne pourront être tenus pour responsables d'une éventuelle défaillance des opérateurs des réseaux de télécommunication ou de leurs fournisseurs d'accès.

Par ailleurs, les prestations fournies par le Prestataire sont indépendantes d'autres opérateurs techniques tels que les opérateurs d'énergie, les opérateurs de télécommunication ainsi que les hébergeurs Internet de la Plateforme. Par conséquent, la responsabilité du Prestataire et d'ACCENTA ne pourra être engagée par leur défaillance.

Le Prestataire et ACCENTA ne pourront être tenus responsables de tout problème survenant en raison d'une incompatibilité ou d'une défaillance matérielle, de l'utilisation d'un logiciel ou d'un pare-feu quelconque, d'un bug, d'un problème de connexion Internet ou d'un virus.

La responsabilité du Prestataire et d'ACCENTA ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les CGU et dans le Contrat découle soit du fait de l'Utilisateur, soit d'un cas de force majeure.

À ce titre, conformément à l'article 1218 du Code civil, la force majeure s'entend, en matière contractuelle, d'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne peut être raisonnablement prévu lors de la conclusion des CGU et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de son obligation par le débiteur.

13. Référencement

A défaut de stipulation écrite contraire dans le Contrat, le Client fera partie des références client du Prestataire et l'autorise, sans contrepartie, à faire état de sa référence dans ses publications techniques et commerciales, sous quelques formes que ce soit, en tant qu'utilisateur des produits et services et, en particulier, de la Plateforme.

14. Conflits d'intérêts

Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêt ou une problématique d'indépendance surviendrait au cours de l'exécution des prestations, le Prestataire en fera part immédiatement au Client et/ou à l'Utilisateur et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables. Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait au Prestataire et ACCENTA de poursuivre ses prestations, il mettra à la disposition de l'Utilisateur le résultat des prestations ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses documents en l'état, et ce afin d'en faciliter la poursuite par un tiers.

15. Confidentialité

Le Client et les Utilisateurs reconnaissent que toutes les informations, données et documents échangés lors de l'utilisation de la Plateforme et ses Modules sont confidentiels et qu'en conséquence, ils ne pourront être utilisés à d'autre fin que pour le fonctionnement de la Plateforme dans les conditions prévues aux CGU.

Ainsi, le Client et les Utilisateurs s'engagent à ne pas divulguer lesdites informations à quiconque autrement que pour le fonctionnement de la Plateforme, et à respecter et le cas échéant à faire respecter la présente clause de confidentialité. Sont toutefois exclues de la présente obligation de confidentialité toute information qui relèverait

Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme

du domaine public et qui aurait été obtenue autrement que par rupture de la présente clause.

Le Client et les Utilisateurs s'engagent à traiter confidentiellement toutes les informations obtenues dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et s'interdisent de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie desdites informations, sauf dérogation prévue aux présentes CGU ou sur réquisition de l'autorité judiciaire, d'une administration publique ou d'un organisme social.

Les Parties s'obligent à faire respecter cette obligation par leurs salariés, sous-traitants, et intervenants de quelque nature qu'ils soient, permanents ou occasionnels, qui pourraient en avoir connaissance à l'occasion de l'utilisation de la Plateforme.

Chaque Utilisateur s'engage à maintenir confidentiels et à protéger les Identifiants et Codes d'accès qui lui auront été confiés pour l'utilisation de la Plateforme.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la relation entre les Parties et pour une durée de deux (2) ans après la fin des relations contractuelles.

Les informations confidentielles communiquées par ACCENTA au Client au titre de l'exécution des présentes CGU ne devront être reproduites, sous quelque forme que ce soit, que dans le seul but d'honorer les obligations des présentes CGU.

Il est également entendu entre les parties que les informations confidentielles échangées préalablement à la signature des présentes CGU feront également l'objet des protections exposées aux présentes.

Les restrictions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations confidentielles reçues d'un tiers de manière licite et sans restriction, disponibles dans le domaine public sans aucune violation des présentes CGU, ou exigées par décision de justice.

16. Données personnelles

Lors de sa première connexion, chaque Utilisateur devra également approuver la Charte de Collecte des données personnelles préalablement accessible sous ce lien.

ACCENTA, en tant que responsable de traitement, traite les données de l'Utilisateur liées à l'utilisation de la Plateforme et à la gestion des relations contractuelles.

Les données de l'Utilisateur font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre aux Utilisateurs l'accès et l'utilisation de la Plateforme.

ACCENTA traite les données personnelles des Utilisateurs dans le cadre des finalités du traitement telles que détaillées dans la Charte de Collecte des données personnelles.

Les données sont conservées pour la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale et la durée nécessaire à l'établissement de la preuve d'un droit.

L'Utilisateur dispose, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, d'un droit d'information, d'un droit d'accès, de modification et de rectification, d'un droit à l'oubli, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'opposition, du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, d'un droit de suppression des données nominatives le concernant, et du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Il pourra user de son droit par courrier électronique à l'adresse dpo@accenta.ai

ACCENTA s'engage à traiter la demande de l'Utilisateur dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

17. Assistance

L'Utilisateur aura accès à une assistance technique en ligne concernant l'accès à la Plateforme et ses conditions d'utilisation par :

- un service intégré à la Plateforme, ou à défaut ;
 - courrier électronique via l'adresse : support@accenta.ai
- ACCENTA s'engage à répondre dans les meilleurs délais, étant entendu que les demandes réalisées par l'intermédiaire du service intégré à la Plateforme seront prioritaires dans leur traitement sur les demandes formulées par courrier électronique.

L'assistance est disponible du lundi au vendredi, aux heures ouvrées d'ACCENTA, en langue française ou anglaise.

18. Dispositions générales

Les Parties s'engagent à ce qu'en cas d'inapplicabilité ou d'invalidité d'une ou plusieurs clauses contenues dans les présentes CGU, ladite invalidité ou inapplicabilité n'ait aucune incidence sur les autres clauses des CGU, lequel devra être interprété comme si ladite clause invalide ou inapplicable n'y avait jamais figuré.

Si l'une des Parties renonce au droit de résiliation pour violation de l'une des clauses des présentes CGU, elle ne devra pas être réputée avoir renoncé à ses droits concernant des violations préalables ou successives de la clause concernée ou de tout autre clause figurant aux présentes CGU.

19. Modification des CGU - Mise à jour de la Plateforme

19.1 – Modification des CGU

ACCENTA se réserve la faculté de modifier ses CGU à tout moment. En cette occurrence, ACCENTA adressera à l'Utilisateur une notification de ces révisions ou modifications.

Ces révisions ou modifications n'affecteront pas les caractéristiques essentielles de la Plateforme.

19.2 – Mise à jour de la Plateforme

Afin d'améliorer sa Plateforme, ACCENTA pourra mettre à jour sa Plateforme sans que l'Utilisateur ne puisse s'y opposer.

L'acceptation des CGU emporte l'accord de l'Utilisateur sur la faculté de mise à jour de la Plateforme reconnue à ACCENTA.

20. Droit applicable

Les présentes CGU et toute réclamation en découlant, ou étant liée auxdites CGU ou à leur objet, seront régies et interprétées en vertu du droit français. En cas de conflit entre les lois et réglementations étrangères et les lois et réglementations françaises, les lois et réglementations françaises prévaudront. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas aux présentes CGU.

21. Attribution de juridiction

En cas de litige, qu'il soit relatif à l'interprétation, à l'exécution, ou à la résiliation des présentes CGU, compétence exclusive est expressément attribuée par les parties aux tribunaux du ressort géographique du siège social d'ACCENTA, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appels en garantie. La présente clause d'attribution de compétence s'appliquera également en matière de référé.
